



LYCÉE des MÉTIERS

de l'ÉCO-HABITAT et de l'ADMINISTRATION des ENTREPRISES

LYCÉE PROFESSIONNEL LOUISE MICHEL

DOSSIER D'ORGANISATION DES MINI-STAGES 2017-2018



Rue Villebois Mareuil
16700 RUFFEC
Tél : 05.45.31.14.03
Fax : 05.45.31.24.01
Courriel : ce.0161003d@ac-poitiers.fr
Site : www.lyc-louisemichel.ac-poitiers.fr



Contenu

ORGANISATION ET ACCUEIL DES ELEVES EN MINI-STAGE	2
MODALITES D'ORGANISATION	3
DEROULEMENT DU MINI-STAGE	4
CONVENTION POUR MINI-STAGE	5
TABLEAU D'INSCRIPTION	7

1°) ORGANISATION ET ACCUEIL DES ELEVES EN MINI-STAGE

Cher (e) collègue,

Nous proposons comme chaque année, d'ouvrir notre établissement aux élèves qui souhaitent découvrir nos filières par journée ou demi-journée suivant les secteurs.

Le Lycée des métiers de l'ECO-HABITAT et de l'Administration des Entreprises propose les formations suivantes :

Secteur Tertiaire :

Le BAC PRO Gestion Administration des Entreprises(GAE)

En formation initiale et mixité des parcours et des publics (apprentissage possible à partir de la 1er Bac Pro)

Le BTS Apprentissage Assistant de Manager(AM)

En formation par apprentissage (Ouverture Septembre 2017)

Secteur Industriel :

Le CAP Maintenance des Bâtiments et Collectivités(MBC)

En formation initiale

Le Bac Pro Systèmes Numériques option A : Sécurité et Sureté des Installations de l'Habitat et du Tertiaire (SN Option A : SSIHT)

En formation initiale (Ouverture Septembre 2017)

Le BAC PRO Technicien Constructeur Bois(TCB)

En formation initiale et mixité des parcours et des publics (apprentissage possible à partir de la 1er Bac Pro)

Post 4ème

●**3ème Découverte Professionnelle** (intégration par séquences de 8 semaines dans les ateliers à la découverte des formations Menuiserie, Plomberie, Electricité et Finition)

Nous avons souhaité, avec l'ensemble des équipes pédagogiques, rendre l'élève acteur de son parcours de découverte des métiers.

Pour cette raison, nous poursuivons notre mobilisation sur la découverte du Lycée Professionnel à destination des élèves de 4ème et de 3ème sous la forme de mini stages.

La session mini stages pour l'année scolaire 2017-2018 est ouverte à partir de Janvier 2018.

Je vous indique ci-après les modalités d'inscription ainsi qu'une convention de mini-stage que l'élève devra nous remettre signée au plus tard une semaine avant son arrivée dans l'établissement, directement ou par courrier, à l'attention du DDFPT.

Vous pouvez également venir découvrir notre établissement, nos formations et les métiers associés à celles-ci lors **de notre Journée PORTES OUVERTES** organisée à destination des collèges, des familles et des élèves de fin de cycle **le Samedi 17 Mars 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Cordialement,

Madame La Provisseure
Pascale BAYET.

2°) MODALITES D'ORGANISATION

Le Lycée des métiers Louise MICHEL et ses équipes pédagogiques auront le plaisir de faire découvrir à vos élèves les formations selon le calendrier mis à votre disposition en a l'adresse suivante <https://1drv.ms/x/s!AshAdDlnFV2bn5gJteKP1yQ1iixeQQ> .



Pour se faire :

- **Merci de compléter le formulaire en ligne mis à votre disposition à l'adresse suivante :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeKEW-1PoT7CK6XJXBN9czo3XTTd8CvxSgK_ECTQYIGZJ18OA/viewform



- **Ou en nous contactant par téléphone ou par mail en indiquant les éléments suivants :**
 - Indiquer le nombre de stagiaires proposé ;
 - Le nom et prénom des élèves ;
 - Le ou les types de formations et les dates souhaitées

Aux coordonnées suivantes :

Par mail à : eric.girard@ac-poitiers.fr

Par Téléphone : 05 45 31 14 03

Un tableau est à votre disposition à la fin de ce dossier pour les demandes anticipées et groupées de mini-stages.

3°) DEROULEMENT DU MINI-STAGE

1. ACCUEIL


- a. Respecter obligatoirement les horaires indiqués sur la convention.
- b. L'élève stagiaire se présentera auprès des surveillants à l'entrée de l'établissement pour se faire connaître.
- c. Les surveillants accompagneront les stagiaires auprès de l'enseignant de la première séance de la classe.

2. LA JOURNEE

- a. Le stagiaire suivra la classe pendant les déplacements de la journée dans les différentes salles d'enseignement et également pendant l'heure de repas à la cantine le cas échéant.
- b. Dans les locaux industriels, un équipement de protection individuel sera remis au stagiaire (blouse ou bleu de travail et chaussures de sécurité dans la mesure des disponibilités en termes de tailles)
- c. Le stagiaire effectuera les travaux demandés par l'enseignant.
- d. Lors de la séance du domaine professionnel, le stagiaire pourra compléter le document bilan avec l'aide du professeur.

3. LE BILAN

- a. La fiche bilan sera remise en fin de journée ou demi-journée à l'enseignant qui la remettra au DDFPT.
- b. Une copie de cette fiche sera transmise au collège d'origine
- c. Le stagiaire quitte l'établissement à la fin de la journée ou demi-journée aux horaires indiqués sur le tableau conformément à l'emploi du temps de la classe et aux horaires d'ouverture de la grille par les surveillants.

 Mini-stage au Lycée Louise MICHEL CONVENTION POUR MINI-STAGE			
Lycée d'accueil	Lycée des Métiers Louise MICHEL Rue Villebois Mareuil16700 RUFFEC Téléphone : 05 45 31 14 03 Télécopie : 05 45 31 24 01 Courriel : ce.0161003d@ac-poitiers.fr Site : www.lyc-louisemichel.ac-poitiers.fr Monsieur GIRARD Eric, Directeur délégué aux formations professionnelles (DDFPT) Tel : 05 45 31 27 09 Mél : eric.girard@ac-poitiers.fr		
Etablissement d'origine	Collège :		
Élève stagiaire	Nom :	Prénom :	
	Division :		
	Téléphone :		
Responsables légaux De l'Élève stagiaire	Mme/M. :		
	Adresse :		
	Téléphone :	Portable :	
	Mél :		
Classe d'accueil		Date du mini stage	
Modalités d'accueil	L'élève se présentera seul ou accompagné de ses parents à la vie scolaire de l'établissement pour sa prise en charge 10mn avant le début des cours.		
Le Chef d'établissement d'origine de l'élève	L'Élève stagiaire	Le(s) Responsable(s) de l'Élève stagiaire	Pascale BAYET, Provisoire du Lycée LOUISE MICHEL
Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature

Convention en 3 exemplaires : lycée, Élève et Responsable(s), Collège

Diffusion de la convention à l'interne du lycée : Professeur, DDFPT, CPE, Gestion.

Article 1 :

- Le mini-stage est une période d'observation qui a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.
- Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

Article 2 :**Le mini-stage est organisé en 3 phases :**

- Une phase préparatoire conduite au sein de son établissement d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du conseiller d'orientation psychologue.
- L'élève stagiaire est intégré dans une classe où il devra suivre l'ensemble des cours de la classe d'accueil et fournir le travail attendu par les professeurs.
- Une phase bilan conduite en concertation par les deux établissements contractants.

Article 3 :**L'élève s'engage :**

- A respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève sera placé sous l'entière responsabilité du Proviseur du Lycée Louise MICHEL ; il devra se conformer strictement aux instructions et aux consignes données.
- A suivre les activités proposées pendant le mini-stage, à fournir le travail attendu.

Article 4 : La visite de l'élève est soumise à l'autorisation du/des parent(s) ou de son représentant légal.

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève stagiaire s'engage(nt) :

- A assurer le déplacement de l'élève vers le lycée d'accueil.
- Si l'élève déjeune au lycée, à remettre à l'élève la somme nécessaire au règlement du repas, soit **3,30 euros** le repas.
- A informer les deux établissements en cas d'absence au mini-stage.

Article 5 : Objectifs**Le lycée LOUISE MICHEL s'engage :**

- A informer l'élève sur une formation en l'insérant dans les enseignements de la classe d'accueil, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion.
- A informer l'élève sur les conditions générales de formation en lycée.
- A informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève au mini-stage,
- A informer l'établissement d'origine en cas d'absence ou d'accident survenu à l'élève pendant le mini-stage ; charge est portée à l'établissement d'origine de prévenir la famille.

Article 6 : Administratif**Le lycée Louise MICHEL s'engage :**

- A faire parvenir la convention dûment renseignée, huit jours avant la séquence.
- Les deux établissements contractants ont obligation respective de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques du stagiaire in globo.

